



Procès-Verbal

Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

Réunion du 28 Juin 2021

Président : D. DRESCOT

Membres présents : R. AYMARD (U2C2F), E. BERTIN, JL. HAUSSLER (GEF), P. PEALAT.

Membres excusés : P. BERTHAUD (CTR Formation), P. SAGE (UNECATEF), G. BUER (CTR Formation), R. SEUX (DTR), D. RAYMOND.

Assiste : Jean-Philippe PERRIN (Référént Administratif CRSEEF LAuRAFoot).

.....

RAPPEL : la CRSEEF précise que toute demande de dérogation ou d'information d'absence de l'éducateur en charge de l'équipe doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr ou par courrier.

Les décisions de la C.R.S.E.E.F. sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Information :

M. Pierre SAGE (Unecatof) souhaite être remplacé.

PREAMBULE

Approbation du procès-verbal du 19 Avril 2021 :

Le procès-verbal de la C.R.S.E.E.F. de la réunion du 19 Avril 2021 est approuvé.

SECTION STATUT

1 / Demandes de dérogation :

AIN SUD FOOT (N3) : Demande de dérogation en faveur de M. Hervé YVARS pour la saison 2021-2022 reçue le 11/06/2021.

Avis favorable transmis à la C.F.E.E.F..

CLUSES SCIONZIER FC (R3) : Demande de dérogation en faveur de M. Cédric PORTAY pour la saison 2021-2022 reçue le 21/06/2021.

Considérant que M. Cedric PORTAY, titulaire des modules U19 et U20 Seniors, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en seniors R3 ;
Attendu que M. Cédric PORTAY doit s'inscrire à la certification CFF3, durant la saison 2021-2022 ;
La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Cédric PORTAY puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R3 de CLUSES SCIONZIER FC (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à sa participation effective à la certification du CFF3, et à son obtention au cours de la saison 2021-2022.

US BLAVOZY (R1) : Demande de dérogation en faveur de M. Thomas LHOSTE reçue le 26/06/2021.

Considérant que M. Thomas LHOSTE, titulaire du BMF, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (BEF a minima) pour encadrer l'équipe Seniors de l'US BLAVOZY évoluant en R1 ;

Attendu que M. Thomas LHOSTE participe à la formation BEF pour la saison 2021-2022 ; La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022, afin que M. Thomas LHOSTE puisse encadrer l'équipe Seniors de l'US BLAVOZY évoluant en R1 (article 12.3.c du statut fédéral).

US ANNECY LE VIEUX (Régional 2 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de M. Emmanuel JUNG reçue le 25/06/2021.

Considérant que M. Emmanuel JUNG, titulaire du module U20 Seniors et U19, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R2 Féminines ;

Attendu que M. Emmanuel JUNG s'est inscrit à la certification CFF3 durant la saison 2021-2022 ;
La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Emmanuel JUNG puisse encadrer l'équipe évoluant en R2 Féminines de l'US ANNECY LE VIEUX (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à sa participation effective à la certification du CFF3, et à son obtention au cours de la saison 2021-2022.

Suivi de dossiers :

Suite à la décision du COMEX du 6 Mai 2021, les dispositions suivantes seront appliquées pour la saison 2021/2022 :

La dérogation peut être de nouveau accordée à condition de la redemander pour le même éducateur. Si elle concerne un autre éducateur, il sera fait application de l'article 12-3 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs du Football

2 / Obligations d'encadrement :

Suite à la décision du Conseil de Ligue du Samedi 29 Mai 2021, les obligations applicables pour la saison 2021-2022 seront les mêmes que celles des saisons 2019-2020 et 2020-2021, à savoir le CFF2 pour les championnats régionaux de jeunes R1.

Rappel :

STATUT FEDERAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL		
Niveau	Diplôme (a minima)	Divers
R1	BEF	Contrat CDI ou CDD
R2	BEF	
STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS DE FOOTBALL		
R3	CFF 3	
R1 Jeunes	CFF 2	
R1 et R2 Féminines	CFF 3	
Futsal R1 et R2	Futsal Base	

La Commission encourage toutefois les clubs ayant des équipes jeunes concernées par les obligations ci-dessus ou susceptibles de l'être pour les saisons futures, à vérifier que leurs éducateurs possèdent les diplômes requis et, le cas échéant, à les inscrire en formation **dès que possible**, afin qu'ils répondent aux obligations du statut régional des éducateurs lors de leur mise en application.

3 / Formation continue :

La Commission invite les clubs, les entraîneurs et éducateurs à prendre connaissance des nouvelles modalités du plan fédéral de formation professionnelle continue (article 6 du Statut Fédéral).

- Educateurs n'ayant pas respecté leur engagement de la saison 2019/2020. La Commission informe les éducateurs suivants qu'ils sont en infraction avec leur obligation de formation professionnelle continue et que leur licence ne sera pas délivrée tant qu'ils n'auront pas effectué une session **complète** :
 - AIT SI ADDI Yassine (FC LEMAN PRESQU'ILE)
 - COLOMBIE Théo (SUD AZERGUES FOOT)
 - FABREGUE Raphael (US ANNEMASSE)
 - FLAUTO Sylvain (FC RHONE VALLEES)
 - LACROIX Pascal (OC D'EYBENS)
 - LEGROS Cyril (FC COTE ST ANDRE)
 - MALIN Frédéric (CS VIRIAT)
 - MILOUDI Salah Edine (SPORTING CLUB DE LYON)
 - PERRIN Michel (O. ST ETIENNE)
 - PORTIER Isabelle (CS AMPHION PUBLIER)
 - ROCHE Sébastien (ENT. S. VAL DE SAONE)
 - VACHON Eddie (FC COURNON D'AUVERGNE)

- Les éducateurs suivants doivent obligatoirement effectuer leur formation continue au cours de la saison 2021/2022 :
 - ABADA Hacene (US VILLARS)

- ALLOUCHE Abdeslem (RHONE CRUSSOL FOOT 07)
- AL SHAIBANI Haidar (AS ST ETIENNE)
- BAMBA Abdoul Kharyme (AS THONON)
- BERTHET Alban (HTE BREVENNE F)
- BERTRAND Eric (AS CRAPONNE)
- BERVAS Marc (US MONT BLANC PASSY ST GERVAIS)
- BEY Bruno (EC. FRANCS ROSIER)
- BONCHE Pierre (ENT JEUNES LOIRE MEZENC)
- BOSSY Stéphane (ARTAS CHARENTONAY FC)
- BOUCHELAGHEM Boubekour (FC VALLEE DE LA GRESSE)
- BOUCHET Patrice (FC CHABEUILLOIS)
- BOURECHAK Hamid (ST MARTIN D'HERES FC)
- BOUTEILLER Christophe (O. BELLEROUCHE)
- BROC Stéphane (RHONE CRUSSOL FOOT 07)
- BURNET Aurélien (FC LA SEMINE CHENE)
- BURNICHON Gérald (FC D'ECHIROLLES)
- CAMPION Tony (FBBP 01)
- CARENZI Didier (FC SEYSSINS)
- CATARSI Alessandro (FC CHAPONNAY MARENNES)
- CAUNDAY Kevin (ENT. S. LANFONNET)
- CHAHBOUN Adil (FC TRICASTIN)
- CHARCOSSET Yanice (O. LYONNAIS)
- CHARRIER Richard (ROANNAIS FOOT 42)
- CHOPPICK Herbert (RHONE VALLEES FC)
- CLAPSON Raphael (AS CHANDIEU HEYRIEUX)
- COLLAS Kevin (O DE VALENCE)
- COULIBALY Abdoulaye (ES DE VEAUCHE)
- CRESPE Florian (AS LOUDOISE)
- DERDERIAN Norvan (FC LIMONEST ST DIDIER AU MONT D'OR)
- DESSAIGNE Fabrice (AS MISERIEUX TREVOUX)
- DEYRIEUX Guillaume (FC BORDS DE SAONE)
- DIAFERIA Michael (GRENOBLE FOOT 38)
- DOLCE Cyrille (O. LYONNAIS)
- DUBOURGUAIS Ulrich (FC DOMBES BRESSE)
- DUCOGNON Philippe (US MEYZIEU)
- EL DJENDOUBI Hamadi (FC VAULX EN VELIN)
- EUGENE Joffrey (CLERMONT FOOT 63)
- EZQUERRA Christophe (AS LA SANNE ST ROMAIN DE SURIE)
- FALL Cheikh (AS DOMERATOISE)
- FLEURY Guillaume (US FEILLENS)
- FRANCO Julien (FC LIMONEST)
- FRISON Mathieu (FC VAL LYONNAIS)
- GAFFIE Michel (AS ST JUST ST RAMBERT)
- GARCIA Rémy (O. VALENCE)
- GASTE Laurent (FC COTE ST ANDRE)
- GEORGES Olivier (VENISSIEUX FC)
- GIROUIN Thierry (O. VALENCE)
- GONCALVES Christophe (FRATERNELLE AM LE CENDRE)

- GONTHIER Thibaut (ES DE MANIVAL A ST ISMIER)
- GRANGE Bernard (AS ST ETIENNE)
- GRAVA Franck (AIN SUD FOOT)
- HAFID Kamel (CS AMPHION PUBLIER)
- HASNI Khaled (ESP. CEYRATOISE)
- IDMONT Julien (BEAUJOLAIS FOOTBALL)
- IFOUZAR Zakari (LE CHATON F. ESTRABLIN)
- JOTTEUR Pauline (US VALLEE JABRON)
- JOUBERT Romain (O. LYONNAIS)
- KADIRI Hicham (ET. S. TRINITE LYON)
- KEIFLIN Loïc (AM. S. DE DIEMOZ)
- LAOMEDON Jean Claude (CS DE VOLVIC)
- LAURENZANA Teddy (SC ST POURCINOIS)
- LAVIGNE Fabien (AS PORTUGAISE VALENCE)
- LESSIG Jonathan (SPORTING CLUB DE LYON)
- LOIZZO Hervé (ST MARTIN D'HERES FC)
- LORILLO Jean-Marie (ST CHAMOND FOOT)
- MAATAR Ali (OC D'EYBENS)
- MANAS Romuald (AIN SUD FOOT)
- MARTIN Stéphane (STE S. ALLINGES)
- MARTINS Raoul (US PONTOISE)
- MATE Sébastien (SPORTING CLUB DE LYON)
- MATHEY Maxime (CLUSES SCIONZIER FC)
- MAURE Nicolas (ET. S. TRINITE LYON)
- MAURIELLO Rafael (FC ANNONAY)
- MAZENOD Kevin (FC CHAMBOTTE)
- MBOUMBA Henri (U. MONTILIEUNE S.)
- MEKKAOUI Sofiane (SPORTING CLUB DE LYON)
- MENDES Vincent (FC VILLEFRANCHE)
- MENISSIER Jeremy (US PRINGY)
- MESSAI Faouzi (FC BOURGOIN JALLIEU)
- MOHAMED SBA M'Hamed (VENISSIEUX FC)
- MOREAU Damien (MONTLUCON FOOTBALL)
- MOREAU Lionel (FC PONTCHARRA ST LOUP)
- MOREAU Jacques Antoine (ACS MOULINS FOOTBALL)
- MOREIRA Francisco (FC ST ETIENNE)
- MOULIN Florent (HAUT LYONNAIS)
- MUNIER Jean Michel (FC EYRIEUX EMBROYE)
- NAYAGOM Yvrin (FC CHARVIEU CHAVAGNEUX)
- NEEL Pascal (SORBIERS LA TALAUDIERE F.)
- OUERTANI Amor (L'ETRAT LA TOUR SPORTIF)
- PATISSIER Franck (ROANNAIS FOOT 42)
- PAYS Mickael (ESP CEYRATOISE)
- PEDREIRO Victor (FC CHAPONNAY MARENNES)
- PIANTANIDA Stéphane (US DOLOMOISE)
- PIRES RODRIGUES André (AS MARTEL CALUIRE)
- POGNAT Candice (FOOT FEM YZEURE ALLIER AUVERGNE)
- POLSINELLI Olivier (US EST LYONNAIS FOOT)

- PRADIER Jean-Charles (VELAY FC)
- RANCE Anthony (FC CHAMALIERES)
- RAVEL Jérôme (SA THIernois)
- ROCHETTE Florian (SAUVETEURS BRIVOIS)
- RONGONI Paolo (O. LYONNAIS)
- SENOUSI Belgacem (C. OM ST FONTS)
- SILLA Idrissa (AS DOMERATOISE)
- SIKORSKI Eric (Moulins Yzeure Foot 03)
- TAFER Abdelaziz (GRENOBLE FOOT 38)
- TURCANO Julien (FC VAULX EN VELIN)
- ULIANA David (US ANNECY LE VIEUX)
- VACHER Romain (FC PONTCHARRA ST LOUP)
- VIALLET Mickael (F.C. CHAPONNAY MARENNES)
- VINCENT Thierry (FC RIOMOIS)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Pôle formations : formations@laurafoot.fff.fr ou consulter le catalogue et le calendrier des sessions de formation professionnelle continue pour la saison 2021/2022 sur le site internet de la LAuRAFoot.

SECTION EQUIVALENCES

Dossiers validés (BEF) :

- AJUS Roland (05/06/1957).
- FRIZOT Stephane (15/03/1976).
- JARS Jean-Michel (11/11/1980).
- MATEOS Jean-François (29/05/1957).
- MAURIELLO Rafael (07/06/1981).
- MEYER Stéphane (05/02/1979).
- MILANESE Patrick (02/05/1965).
- PICOLLET Jean-Michel (17/08/1972).
- PORTIER Aurélien (11/05/1984).
- ROUX Nicolas (15/08/1969).

Date prochaine C.R.S.E.E.F. : 16/08/2021.

Le Président,

Le secrétaire,

D. DRESCOT

P. PEALAT